



LE CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

SUD
Secrétariat fédéral
Coordination SUD Etudiant-e-s et Précaires
Messieurs Arthur Auderset et Vigen Kühni
Place Chauderon 5
1003 Lausanne

UNIL | Université de Lausanne
Direction - Le Recteur
Affaires générales et Finances
bâtiment Unicentre
CH-1015 Lausanne

Lausanne, le 21 mai 2014

Revalorisation salariale des assistant-e-s étudiant-e-s

Messieurs,

Le Conseil d'Etat et la Direction de l'Université ont bien reçu votre courrier du 31 mars 2014 demandant une revalorisation salariale des assistant-e-s étudiant-e-s de l'Université de Lausanne. Ils partagent votre souci de ne pas sous-payer ces derniers. Pour cette raison, le Conseil d'Etat a travaillé depuis plusieurs mois, en collaboration avec la Direction de l'Université, à l'élaboration d'un nouveau barème salarial pour les assistant-e-s étudiant-e-s et l'a adopté pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Le titre de fin d'études des hautes écoles universitaires suisses est le master et non le bachelor. Par conséquent, ce nouveau barème salarial maintient la logique actuelle et s'applique à tous les étudiants de l'Université engagés comme assistant-e-s étudiant-e-s, qu'ils soient inscrits en bachelor ou en master. Dès le 1er janvier 2015, les assistant-e-s étudiant-e-s seront rémunérés à CHF 24.-/heure, vacances et 13^e salaire compris, ou CHF 99.60 par demi-journée.

Concernant votre revendication d'augmenter proportionnellement les fonds de recherche, le Conseil d'Etat attire votre attention sur le mode de financement de l'Université de Lausanne par le Canton de Vaud consistant en une subvention annuelle, décidée annuellement par le Grand Conseil. L'évolution de cette dernière se base notamment sur le plan stratégique pluriannuel et les objectifs stratégiques que ce dernier contient. La subvention cantonale à l'Université ne distingue donc pas explicitement les moyens à utiliser pour la recherche, l'Université gérant elle-même son enveloppe budgétaire.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Messieurs, au nom du Conseil d'Etat et de la Direction de l'Université, nos meilleures salutations.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

UNIVERSITE DE LAUSANNE

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER

LE RECTEUR

Dominique Arlettaz

Pierre-Yves Maillard

Vincent Grandjean